



Bruxelles, le 31 mars 2016

7443/16

DIPL 13

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au:	Représentations permanentes
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la République de Namibie auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Kaire Munionganda MBUENDE en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Hanno Burkhard Rumpf

Par lettre parvenue le 18 février 2016, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République de Namibie auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Kaire Munionganda MBUENDE comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Hanno Burkhard Rumpf.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Kaire Munionganda MBUENDE comme Chef de la Mission de la République de Namibie auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Kaire Munionganda MBUENDE en qualité de Chef de la Mission de la République de Namibie auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 1718/16 en date du 25 février 2016, a été acquis à la date du 24 mars 2016. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.